

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COMPREGNAC
se réunira, en séance ordinaire le 17 mars 2023, à 20 heures 00.

Objet de la réunion

- 1) Approbation du Compte Administratif Budget Commune 2022
- 2) Approbation du Compte Administratif Budget Eau et Assainissement 2022
- 3) Affectation des résultats Budget Commune 2022
- 4) Affectation des résultats Budget Eau et Assainissement 2022
- 5) Approbation des comptes de gestion 2022
- 6) Questions et informations diverses

Fait à COMPREGNAC , le 10 mars 2023

Le Maire

